

Montréal, le 18 octobre 2019

Aux responsables de la consultation publique
Sur le contrôle des circulaires
commissions@ville.montreal.qc.ca

**Objet : Commentaires du CETEQ dans le cadre de la consultation publique sur le
contrôle des circulaires**

Madame, Monsieur,

Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETE@Q) est l'association patronale qui regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise. Les membres du CETEQ œuvrent chaque jour, sur le terrain, à l'assainissement de l'environnement. Nos membres emploient plus de 15 000 travailleurs pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 2,1 milliards de dollars.

Le CETEQ a pour mission la promotion du développement durable et de l'expertise du secteur privé dans l'industrie de l'environnement. Le CETEQ encourage également des standards de performance élevés dans un contexte d'affaires concurrentiel propice à l'innovation et au développement de nouvelles technologies vertes. Depuis 2003, les entreprises de l'économie verte que nous représentons sont désireuses de faire connaître et reconnaître leurs intérêts dans l'élaboration de politiques de gestion environnementale et à caractère économique au Québec.

Parmi ses membres, le CETEQ compte plusieurs centres de tri privés. Ensemble, ils récoltent environ 45% des matières recyclables traitées au Québec. Soucieux de leur efficacité, ils investissent dans leurs équipements afin d'améliorer la qualité de leur matière. À cet effet, le papier provenant des circulaires et des journaux locaux provenant du Publisac ne cause aucun problème pour les centres de tri. Il s'agit d'un papier de qualité qui permet de maintenir des revenus stables. Si le Publisac cessait sa distribution à Montréal et, sous l'effet d'entraînement, dans les autres régions du Québec, plusieurs de nos membres perdraient une importante source de matière.

Pour vous aider dans votre réflexion, nous croyons important de rappeler que le Publisac a de nombreux avantages. En effet, il permet aux citoyens d'effectuer des économies tout en achetant des produits dans des commerces de proximité. De plus, le papier sur lequel les circulaires sont imprimés est le produit d'une valorisation des résidus de bois d'œuvre. En réalité, on ne coupe pas d'arbre pour imprimer le Publisac. Les circulaires sont cependant distribués à l'intérieur d'un sac de plastique qui les protège des intempéries. Lorsque les citoyens recyclent l'entièreté du sac sans y séparer le contenant du contenu, il est plus difficile pour les centres de tri de donner une seconde vie à la matière.

Comme la majorité des Québécois, nos membres souhaitent lutter contre les changements climatiques et cherchent des solutions environnementales avantageuses. Ainsi, certains d'entre eux sont présentement en projet pilote afin d'évaluer une alternative au sac ou d'en modifier sa structure permettant d'y séparer le papier de l'emballage. Les solutions existent et leurs potentiels sont intéressants. Nous vous suggérons donc de maintenir le modèle actuel et ses avantages.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer nos salutations sincères.



Richard Mimeau
Directeur général